vinetur

L’Italie envisage un crédit d’impôt pour les bars qui achètent de la bière pression

Le budget 2027 prévoit un crédit de 5 € par hectolitre, plafonné à 500 € par établissement, sous réserve de l’approbation du Parlement

lundi 23 novembre 2026



L’Italie envisage un crédit d’impôt destiné à encourager les bars et les restaurants à acheter davantage de bière pression, dans le cadre d’une proposition présentée sous forme d’amendement au projet de loi de finances 2027.

Beverfood, une publication professionnelle italienne, a rapporté lundi 23 novembre que la mesure avait été présentée par le parti Forza Italia et signée par le député Raffaele Nevi. La proposition accorderait aux établissements de l’hôtellerie-restauration éligibles un crédit d’impôt de 5 € pour chaque hectolitre de bière acheté en fûts en 2027, dans la limite de 500 € par an et par établissement.

La mesure s’appliquerait aux bars, aux restaurants et aux autres établissements équipés d’un système de tirage et servant de la bière pression. Au taux proposé, le crédit maximal serait atteint à partir de 100 hectolitres, soit 10 000 litres de bière achetés. Le programme serait doté d’une enveloppe totale de 5 millions d’euros.

La proposition vise à accorder un avantage fiscal aux professionnels, et non une remise directe aux consommateurs. Concrètement, elle compenserait en partie les coûts d’achat des établissements qui achètent de la bière en fût pour la servir sur place. Les entreprises exploitant plusieurs établissements pourraient en bénéficier séparément pour chacun d’eux, à condition que chaque site dispose de son propre système de tirage et réponde aux critères d’éligibilité précisés dans l’amendement.

Si le montant total des demandes dépasse les fonds disponibles, le crédit pourrait être réduit au prorata. Son montant intégral ne serait donc pas garanti si la demande excédait l’enveloppe du programme.

La proposition intervient alors que les bars et les restaurants italiens restent confrontés à la hausse des coûts d’exploitation et à une forte pression sur leurs marges. La bière pression constitue un canal de vente important pour le secteur de l’hôtellerie-restauration, et la mesure semble destinée à soutenir ce segment du marché plutôt que les ventes au détail de bière en bouteille ou en canette. Pour les brasseurs, les distributeurs et les prestataires logistiques, toute incitation susceptible d’aider les établissements à maintenir leurs achats de bière en fût pourrait soutenir un segment qui dépend fortement des restaurants, des pubs et des bars.

Le circuit de la bière pression revêt également une importance plus large pour l'industrie brassicole italienne. Beverfood indique que la proposition vise à renforcer les liens entre la chaîne de production et le marché Horeca, terme du secteur désignant les hôtels, les restaurants et la restauration. Une incitation ciblée sur les achats de bière en fût pourrait réduire modestement les coûts d'approvisionnement des professionnels, tout en contribuant au maintien des commandes auprès des grossistes et des réseaux de livraison liés à la consommation sur place.

Selon les estimations citées par Assobirra, la filière brassicole italienne génère environ 10 milliards d'euros de valeur ajoutée et soutient quelque 100 000 emplois. L'organisation professionnelle a déjà soutenu des mesures visant à encourager la bière en fût et les emballages consignés, notamment pour des raisons de durabilité.

La proposition n'a toutefois pas encore force de loi. Le crédit d'impôt devra franchir les étapes de l'examen parlementaire des amendements au projet de budget 2027, puis être inscrit dans la loi de finances définitive. Son adoption dépendra des décisions du gouvernement, des négociations sur les priorités de dépenses et de la disponibilité des financements, dans le cadre d'un processus budgétaire qui suscite généralement de nombreuses propositions concurrentes.

Plusieurs questions pratiques restent donc en suspens : la rédaction définitive de la mesure, les modalités de demande pour les entreprises, les justificatifs à fournir pour les achats de bière en fût et l'éventuelle introduction de limites ou de conditions supplémentaires avant l'approbation finale. Tant que le texte budgétaire n'est pas finalisé, les bars et les restaurants ne peuvent pas compter sur ce crédit comme sur un avantage déjà en vigueur.

La proposition indique néanmoins que les parlementaires italiens envisagent un soutien spécifique à la bière pression. Sur un marché où les ventes sur place restent essentielles pour de nombreuses marques de bière, un crédit d'impôt relativement modeste pourrait avoir moins d'effet sur les prix affichés aux consommateurs que sur les décisions des exploitants concernant les volumes de bière en fût à stocker et à servir.